



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 2 juin 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 648-2026 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P* ».

La Municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce Règlement le 19 juin 2026.

Ce Règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 19 juin 2026 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 25 juin 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière